

BLESLE

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 31 juillet 2009 à 20 heures 30. Tous les conseillers étaient présents sauf M. Philippe Gilibert et Mme Stéphanie Dubois qui, excusés, ont respectivement donné pouvoir à Mme Jeanne-Marie Pothier et M. Patrice Douix.

Travaux Assainissement

3 entreprises ont été consultées pour la réfection de 250 mètres de conduite d'assainissement et le remplacement de regards en amont de la station d'épuration; la remise des offres est prévue pour le 14 août pour des travaux prévus sur la période septembre-novembre 2009.

Travaux Ecole

Le Maire fait état du changement de directeur d'école puis indique une demande de l'école pour des équipements à approvisionner en prévention de la grippe A H1N1. Il y aurait également besoin de remplacer un ou deux postes informatiques.

Château des Mercoeur

Un point financier a été fait pour inventorier les paiements et avenants respectivement payés par la Commune et Les Foyers Vellaves. La Commune doit rembourser 14557,68 €HT aux Foyers Vellaves. Le Maire demande au Conseil de voter une délibération pour le versement de la somme due aux Foyers Vellaves; accord du Conseil à l'unanimité.

Vente bien communal

La mairie a reçu une demande d'achat d'un appentis de 7m2 (G537) appartenant à la Commune mais, enclavé dans la cour d'un particulier. Le Conseil donne son accord pour une vente au prix de 100€ étant entendu que les ouvertures donnant sur le parc des Mercoeur seront condamnées aux frais de l'acheteur; les frais de notaire étant également à charge de l'acheteur.

Questions diverses

Retable de La Chaigne: les travaux se sont élevés à 23859,50 €HT, subventionnés à hauteur de 21475 € Ainsi qu'il en avait été convenu, un montant de 2643,03 € sera pris en charge par l'association de La Chaigne.

Chambre froide au local de chasse: le prix payé par la Commune s'élève à 5032,17 €TTC dont un montant de 4253,09 € remboursé par la société de chasse.

Demande de dérogation pour inscription d'un enfant à l'école maternelle de Massiac: le Maire fait état d'une lettre reçue de la mairie de Massiac pour l'enfant d'un habitant de la Commune travaillant à l'école de Massiac. Compte tenu du contexte professionnel, le Conseil donne son accord pour une durée limitée à 1 an.

Ecole de musique de Massiac: le maire informe le Conseil de la réception d'une lettre de la communauté de communes du pays de Massiac qui fait état de sa décision d'une part, d'augmenter le prix annuel par élève qui passe de 210 à 230 € pour les élèves domiciliés dans la Communauté de communes du pays de Massiac et d'autre part, d'appliquer un tarif supérieur pour les élèves hors la Communauté dont 3 élèves de Blesle. Pour ces derniers, le prix passe donc de 210 à 300 €. La Communauté de communes de Massiac demande à la municipalité de Blesle une éventuelle contribution pour les élèves Bleslois afin de combler le différentiel de prix. Le Conseil, après en avoir délibéré, considère qu'il ne peut avaliser une décision prise par la Communauté de Communes de Massiac sans avoir été consulté au préalable, et par conséquent rejette le principe de contribuer au différentiel de prix imposé par la Communauté de Communes du pays de Massiac.

Maison de parents Clermont-Auvergne: A l'instar d'autres communes algériennes, le Conseil donne son accord pour une contribution de 1€par habitant, à la construction d'une maison d'accueil de parents d'enfants hospitalisés au CHU de Clermont-Ferrand

Convention d'adhésion au service de médecine préventive au bénéfice des agents communaux: le Conseil donne son accord pour son renouvellement.

Convention avec le Conseil Général pour assistance à la mise en place et au suivi des systèmes d'assainissement: le Conseil donne son accord pour signature de la Convention sur la base d'une rémunération forfaitaire de 292,95 €

Eglise: une infiltration d'eau, causée par de la végétation sauvage sur le toit, a occasionné une dégradation de la peinture de la voûte récemment rénovée. Le montant des réparations s'élève à 5433 €HT. Le Conseil donne son accord à ce que la Commune avance ce montant dans l'attente d'une subvention. Par ailleurs, la peinture de la voûte sera gracieusement reprise par les entreprises l'ayant rénovée.

Remblai voie SNCF: A l'occasion des travaux sur la voie Avant - Neussargues, la SNCF a proposé à ce que la Commune récupère gratuitement le ballast remplacé sur la voie, à charge pour la Commune de l'entreposer à ses frais; le Conseil donne son accord pour la commande d'une prestation de services à cet effet.

Travaux de réfection au quai de La Bellan: il est suggéré de réaliser un radier pour aménager l'écoulement des eaux.

Inauguration de l'Eglise : la date reste encore à confirmer au mois d'octobre..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.